

# Beach Volley Thierry Opsomer

Pipaix - 10 et 11 août 2024

## REGLEMENT DU TOURNOI

1- **Chaque équipe doit fournir un ballon de match.**

2- Chaque équipe établit une liste de force de 6 personnes maximum (3 joueurs/match) qui sera envoyée lors de l'inscription. Le nom du responsable sera mentionné avec son numéro de téléphone et aucun(e) joueur(euse) ne peut figurer sur 2 listes.

3- **3 Niveaux sont prévus.** **Formule «club»** : pour ceux qui jouent régulièrement en club. **Formule «loisirs»** : pour ceux qui jouent au volley entre amis. **Formule «débutant»** : pour ceux qui ne jouent pas ou peu au volley. **Soyez Sport !** inscrivez-vous dans la catégorie qui correspond à votre niveau. Les organisateurs se réservent le droit de corriger en cas d'inscription incorrecte.

4- **Chaque équipe alignant des filles** sur le terrain sera créditée d'un point par fille et par set, à condition que celle-ci reste sur le terrain ou qu'elle soit remplacée par une autre fille. L'équipe qui aligne une ou plusieurs filles devra le signaler à l'arbitre en début de set et vérifier que le(s) point(s) ont bien été pris en compte. Aucune réclamation ne sera acceptée après le début du set.

5- De manière à éviter les discussions et les abus précédemment constatés, **chaque membre d'équipe se verra remettre un bracelet de couleur** lors de sa présentation au secrétariat, le matin. Elle, il, devra le garder pour la durée des différents matches. Ces bracelets, de couleur différente par catégorie, permettront aux joueurs ainsi qu'aux arbitres **de vérifier qu'aucun joueur ne change de catégorie et/ou d'équipe.** Un(e) joueur(se) ne disposant pas de son bracelet ne pourra pas être accepté(e) aux matches. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de toute l'équipe pour le tournoi.

6- **Chaque équipe doit fournir un arbitre.** Un horaire d'arbitrage sera établi et chaque équipe sera tenue de le respecter. En cas de non-respect, l'équipe sera déclarée « forfait ». En cas d'absence d'un arbitre désigné, le match sera arbitré par un joueur d'une des deux équipes présentes sur le terrain ou par une personne neutre qu'elles auront choisie de commun accord. L'organisation ne fournit aucun arbitre. Les arbitres sont tenus de se présenter au moins 5 minutes avant le début du match au secrétariat.

7- Un appel micro pourra être envisagé en cas d'**absence d'une équipe sur le terrain.** Si après deux appels, une équipe n'est pas présente, elle sera déclarée « forfait ». En cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée pour le reste du tournoi.

8- Toute **tricherie de la part d'un joueur ou d'une équipe**, détectée par un organisateur du tournoi, entraînera de suite le forfait du match en cours pour l'équipe concernée. **Aucun match ne sera rejoué, tout litige devra être signalé immédiatement au secrétariat.** Pour la bonne marche du tournoi, la décision des organisateurs sera sans appel.

9- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols et de dégâts causés aux biens des joueurs.

10- **Le tournoi débute à 9h00 précises** (tout retard sera sanctionné voir point 7.).

**Arrivée souhaitée au secrétariat dès 8 h 30**

11- Un horaire complet du déroulement des matches sera remis à chaque équipe à son arrivée.

12- La remise des prix a lieu vers 19h00. **Ces deux journées seront ponctuées de cadeaux : boissons gratuites et 3 T-shirts, remis à chaque équipe participante.**

13- **Le droit d'inscription est de 60,00 euros par équipe.** L'inscription n'est effective qu'à la réception du paiement au compte BE26 8508 6235 2529 de « Beach-Volley – 7904 Pipaix » avec mention du nom de l'équipe. **Important : 20,00 euros seront remboursés à chaque équipe présente le jour de la compétition.** Cette disposition a été prise en raison des défections de dernière minute constatées ces dernières années et qui perturbent l'organisation du tournoi au détriment des équipes présentes. **Par leur inscription, les participants s'engagent à respecter le présent règlement.**

14- **Annulation d'inscription** : la moitié du droit d'inscription sera remboursée si l'annulation est communiquée avant le 29 juillet 2024. Passé ce délai, **aucun remboursement ne sera effectué sauf motif légitime** laissé à l'appréciation des organisateurs.